



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1611-19

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1611-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1528-17

AVIS est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le mardi, 19 mars 2019, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté **le projet de règlement numéro 1611-19 modifiant le règlement de zonage numéro 1528-17 afin d'agrandir la zone actuelle C-304 au détriment de la zone H-306, de modifier le nom de l'affectation principale de la zone ainsi que sa dominance qui deviendraient « MS-304 » avec une dominance d'usage « Habitation », afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale de 9 logements et plus » et l'usage « Habitation collective » comme usages permis dans la zone nouvellement nommée « MS-304 », afin de modifier la hauteur en étage maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour les usages commerciaux.**

Ce projet de règlement a notamment pour objet de modifier le feuillet numéro 1 du plan de zonage en annexe A du règlement de zonage numéro 1528-17 par l'agrandissement de la zone C-304 au détriment de la zone H-306.

Les limites de la nouvelle zone C-304 modifiées sont les suivantes :

Au nord : par la limite territoriale de la ville de Sainte-Catherine;
À l'est : par la rivière Saint-Pierre;
Au sud : par la ligne latérale gauche du lot 2 178 141 du cadastre du Québec;
À l'ouest : par la rue Bélanger.

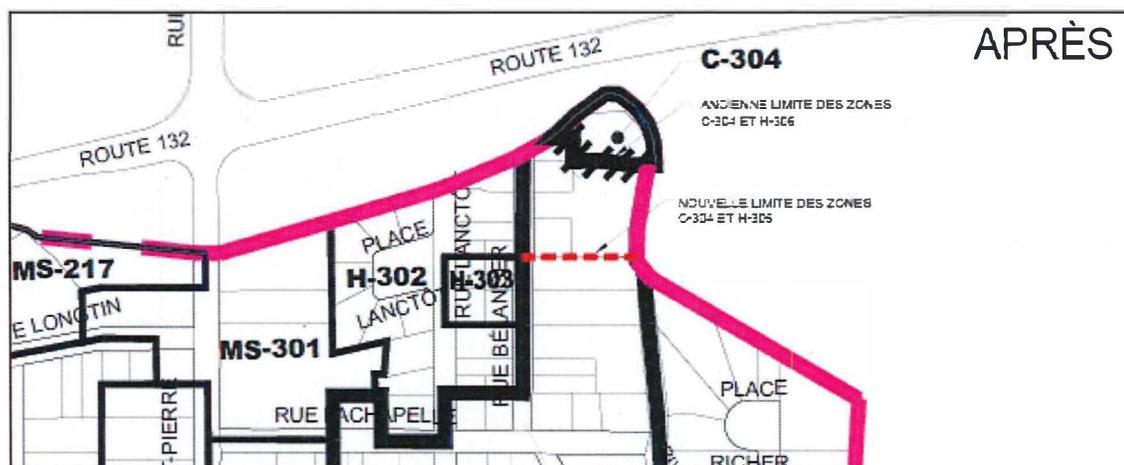
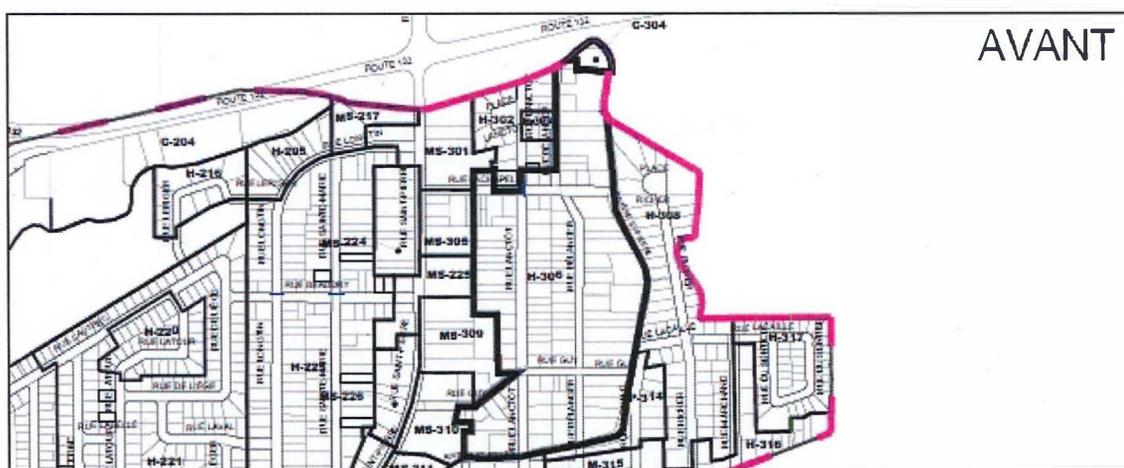
Les limites de la zone H-306 modifiée sont les suivantes :

Au nord : par la ligne latérale gauche du lot 2 178 141 du cadastre du Québec;
À l'est : par la rivière Saint-Pierre;
Au sud : par la rivière Saint-Pierre;
À l'ouest : par une partie des arrières lots de la rue Saint-Pierre, par une partie de la rue Guy, par une partie de la rue Lachapelle et par une partie de la rue Bélanger.

Le tout tel que montré au plan ci-dessous.

Ce projet de règlement a également pour objet de modifier la grille des spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 1528-17 applicables à la zone actuelle C-304 (zone projetée MS-304) afin de remplacer le numéro de la zone par « MS-304 » avec une dominance d'usage « Habitation », afin d'ajouter l'usage « Habitation multifamiliale de 9 logements et plus H-4 » et l'usage « Habitation collective H-6 » comme usages permis dans la zone nouvellement nommée « MS-304 », de prévoir les spécifications applicables et afin de modifier la hauteur en étage maximum et retirer la hauteur en mètre maximum autorisées pour les usages commerciaux.

Le présent projet de règlement concerne les zones C-304 et H-306, lesquelles sont montrées au croquis suivant :



(voir le plan complet ci-dessous)

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le mardi, 2 avril 2019 à 19h30, au Pavillon de la biodiversité, 66, rue du Maçon à Saint-Constant.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou une personne désignée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

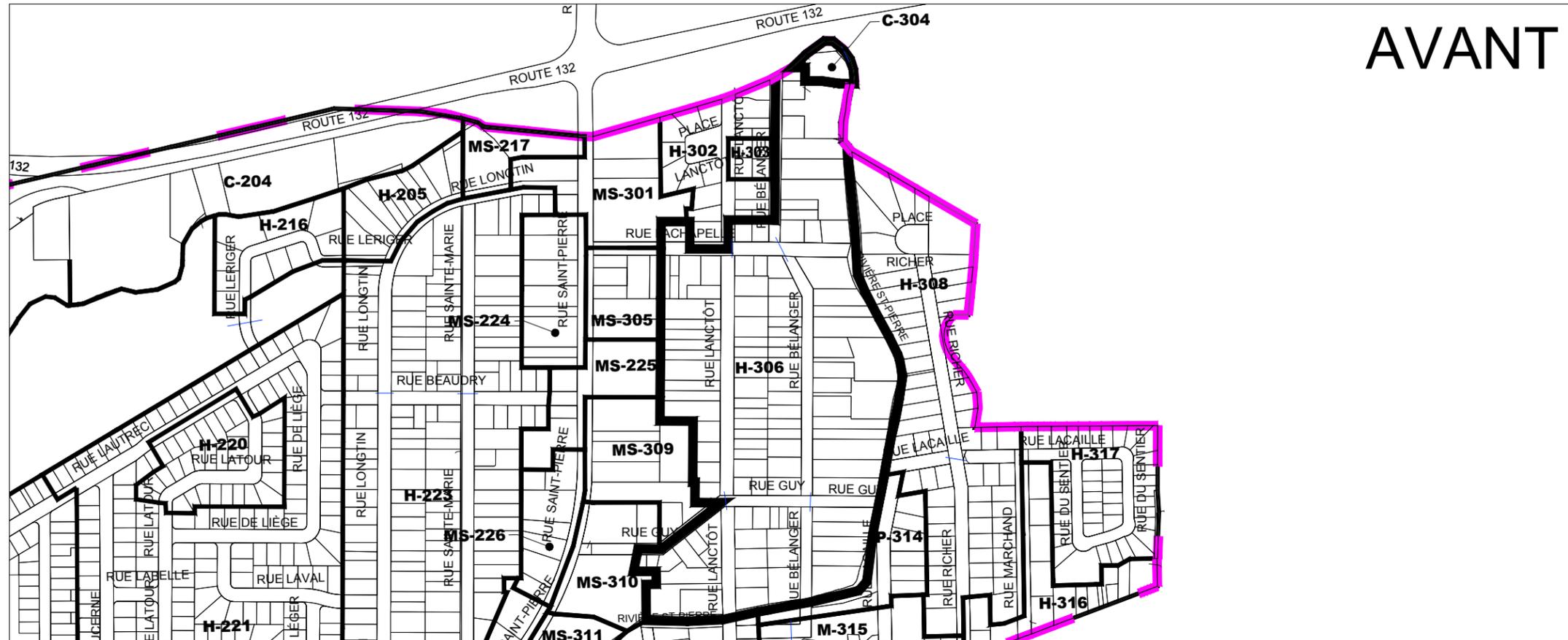
Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville, sise au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Donné à Saint-Constant, ce 25 mars 2019.

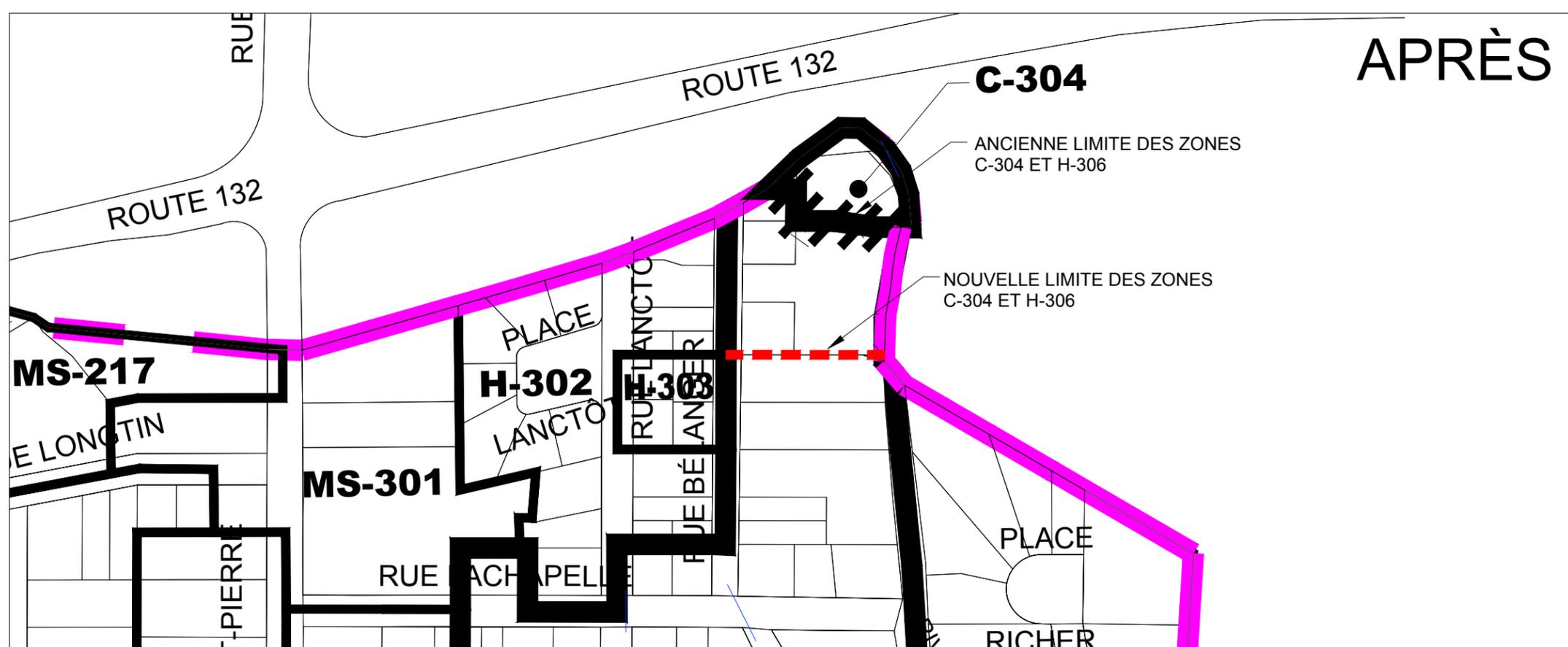
Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice des affaires juridiques



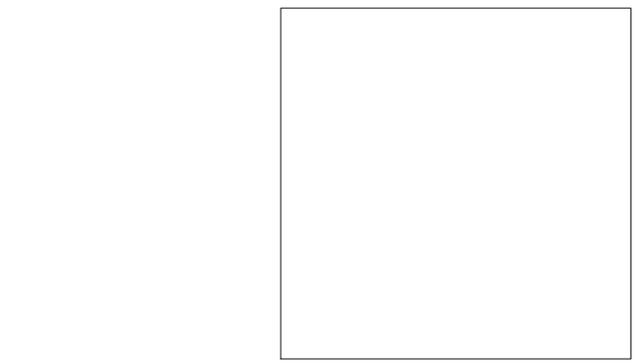
AVANT



RÈGLEMENT DE ZONAGE 1528-17
 Agrandir la zone C-304 au détriment de la zone H-306.



APRÈS



G. Dugas
 préparé par:

S. Lavallée
 approuvé par:

2019-00020
 dossier:

Novembre 2018
 date:

maire

secrétaire-trésorier